



**QUARANTE-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA  
CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT**

Abuja, 17 - 18 juillet 2013

**DECISION A/DEC.5/07/13 PORTANT ATTRIBUTION DE TROIS (3)  
POSTES DE JUGE ET REATTRIBUTION D'UN POSTE DE JUGE  
DE LA COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE À DES ÉTATS  
MEMBRES**

**LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT,**

**VU** les articles 7, 8 et 9 du Traité révisé de la CEDEAO portant création de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et définissant sa composition et ses fonctions ;

**VU** le Protocole A/P1/7/91 définissant le statut, la composition, les pouvoirs, procédures et autres questions relatives à la Cour de Justice ;

**VU** l'article 3 dudit Protocole relatif à la composition de la Cour et à la nomination des Juges ;

**VU** le Protocole additionnel A/SP.2/06/06 modifiant les articles 3, 4 et 7 du Protocole relatif à la composition, le mandat et la désignation des juges de la Cour de Justice de la CEDEAO ;

**RAPPELANT** que les juges sont désormais nommés sur une base compétitive, sous la supervision du Conseil judiciaire de la Communauté qui, après une interview avec les candidats des États auxquels ces postes sont attribués, formule des recommandations à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement par l'intermédiaire du Conseil des Ministres aux fins desdites nominations;



**CONSIDÉRANT** que le mandat de trois (3) juges de la Cour de Justice de la Communauté a expiré le 10 février 2013 ;

**RAPPELANT** qu'en raison de non-attribution desdits postes à des Etats membres, et conformément aux Protocoles pertinents, le trois (3) Juges restent en fonction jusqu'à la prise de service de leurs successeurs;

**RAPPELANT** la Décision A/DEC.2/02/12 du 17 février 2012 attribuant quatre (4) postes de juge de la Cour Communautaire de Justice aux Républiques du Ghana, Guinée, Guinée-Bissau et Sénégal;

**DÉSIREUSE** à cet effet d'attribuer les trois (3) postes de juge de la Cour de Justice de la Communauté à des États membres ;

**DESIREUSE** aussi de réattribuer au Burkina Faso le poste de juge précédemment attribué au Ghana afin d'assurer un équilibre dans l'attribution générale des postes statutaires au sein des Institutions de la Communauté ;

**APRES EXAMEN** par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de leur 43<sup>ème</sup> Session qui s'est tenue à Abuja les 17 et 18 juillet 2013, des propositions d'attribution de certains postes statutaires au sein des Institutions de la Communauté ;

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

1. Trois (3) postes de juge de la Cour de Justice de la Communauté sont attribués à chacun des États membres ci-après :
  - La République du Liberia



- La République du Mali
- La République Fédérale du Nigeria.

2. Un poste de juge est attribué au Burkina Faso en remplacement du Ghana à qui il était précédemment attribué par la Conférence des Chefs par Décision A/DEC. 2/02/12 attribuant quatre postes de Juge de la Cour de Justice de la Communauté aux Etats membres.

3. La composition actuelle des juges de la Cour de Justice de la Communauté est comme suit :

1. Burkina Faso
2. République de Guinée
3. République de Guinée-Bissau
4. République du Libéria
5. République du Mali
6. République Fédérale du Nigeria
7. République du Sénégal.

#### **Article 2 :**

Le mandat des Juges visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente Décision est de quatre (4) ans non renouvelable.

#### **Article 3**

1. Les Juges sont nommés conformément aux modalités prévues par le Règlement C/REG.23/12/07 relatif au Règlement Intérieur du Conseil Judiciaire de la Communauté.
2. La Commission de la CEDEAO entame les procédures nécessaires du recrutement.



#### Article 4

La présente Décision sera publiée par la Commission de la CEDEAO dans le Journal Officiel de la Communauté dans les trente (30) jours de la date de sa signature par le Président en exercice de la Conférence. Elle sera également publiée par chaque État membre dans son Journal Officiel dans les trente (30) jours après sa notification par la Commission.

FAIT À ABUJA, LE 18 JUILLET 2013

POUR LA CONFÉRENCE

LE PRÉSIDENT



.....  
S.E.M. ALASSANE OUATTARA